



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-32

L'an deux mille vingt -deux,  
Le 12 décembre 2022,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIÉVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Emilie LISSE
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Michel QUANDALLE est nommé secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**  
**Au titre de la FARDA : Aménagements – Equipements**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux à effectuer liés aux économies d'énergies sur les bâtiments communaux.

Il s'agit de remplacer les menuiseries de la Médiathèque et de procéder au remplacement du système de chauffage au Centre socio-Culturel

Le montant des travaux est estimé à 30 184,51 € HT. Une participation financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Une aide estimée à 10 000,00€ peut être accordée soit 33,13 %.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'effectuer la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et d'accepter la subvention dans l'éventualité que l'instruction du dossier soit favorable à la demande.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E. lepage.com

99\_DE-062-216209080-20221212-2022\_32-DE

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité, décide :

Art 1<sup>er</sup> : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de la rue Jean Legrand.

Art 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention si l'instruction du dossier en est favorable.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,  
Le 12 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 14 DEC. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée e-legaite.com

99\_DE-062-216209459-24221212-2422\_02-DE